



## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2020-06 MODIFIANT L'ARTICLE IX DU RÈGLEMENT 2020-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 16 avril 2020, le Règlement 2020-06 modifiant l'article IX du Règlement 2020-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2020;

**QUE** ce Règlement a pour objet de suspendre les intérêts et les pénalités encourus en cas de retard de paiement des taxes foncières municipales pour la période du 17 avril au 31 août 2020 ;

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

**Donné à Beauharnois, ce 16 avril 2020 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.**

**Me Karen Loko, greffière**